## Composition et fonction du personnel monnayeur

Regroupés en corporation, les ouvriers et monnayeurs ont certains privilèges comme l'exemption d'impôts, de service militaire, de garde, de guet. Ils ne sont pas astreints à l'obligation d'hébergement des gens de guerre. Privilèges mis à part, leurs conditions de travail sont très dures, les fautes professionnelles sévèrement punies et les salaires très faibles. Les monnayeurs forment une entité très fermée et le recrutement se limite au milieu familial devenant, par extension, une fonction héréditaire. Globalement, l'atelier monétaire de Dole se compose ainsi:

- Un général, officier de la chambre des comptes : il contrôle la fabrication des monnaies, surveille le cours des monnaies étrangères,
- Un maître particulier : responsable de l'outillage de l'atelier : c'est lui qui ordonne de battre monnaie selon un cahier des charges précis.
- Un garde : représentant officiel du Roi ou du souverain, il supervise le fonctionnement de l'atelier, garde et distribue les "coins" indispensables à la frappe des monnaies.
- Un contre garde chargé du contrôle administratif de l'atelier
- Un prêvot des mines chargé à partir de 1578 de l'achat des matières d'argent et de cuivre.
- Un prêvot des compagnors qui fait respecter l'ordre dans l'atelier et veille aussi à l'application du règlement intérieur.
- Un essayeur : son rôle est primordal il vérifie, pèse toutes les monnaies et à la charge d'estimer à leur plus juste valeur l'or, l'argent et le billon acheté.
- Un graveur ou tailleur : véritable orfèvre, il grave les piles et les trousseaux (les matrices) selon le portrait du souverain. Il est courant de faire appel à des graveurs "indépendants". Les graveurs Lombards et ceux de Salins sont parmi les plus cotés de la place.
- 4 ajusteurs et 6 monnayeurs chargés de découper et de frapper les monnaies



c'est dans ce bâtiment qu'étaient vraisemblablement installés les ateliers monétaires.

Albert décèdera en 1621, sans héritier, la clause est exécutée. Philippe IV Roi d'Espagne devient le nouveau souverain du Comté de Bourgogne. Un édit de 1622 ordonne la fabrication à l'atelier de Dole de Grosses Monnaies (Patagon, Escalin). Pour ce faire, l'atelier dolois est équipé d'un balancier, un outil révolutionnaire, sorte de presse monétaire. Ce nouveau procédé offre l'avantage de frapper les "flans" avec une plus grande précision. L'activité de l'atelier battra son plein jusqu'en 1642. A partir de cette date, commence le lent déclin de l'hôtel des monnaies dolois alors que l'atelier impérial de Besançon est en plein essor. On ne frappe bientôt plus à Dole que des petites monnaies. A la mort de Philippe IV en 1665, Charles II lui succède. Pourtant on ne frappera pas de monnaies à son effigie : l'Espagne n'est plus invincible et décline.

## 1678 : Dole capitale de la Comté, est découronnée au profit de Besançon, ville impériale

La foi des comtois en l'Espagne tend à se tarrir. L'activité monétaire doloise est extrêmement réduite. Le Roi de France, Louis XIV est en pleine campagne expansionniste. Il veut récupérer le Comté considérant qu'il revient de droit à son épouse Marie-Thérèse, fille de Philippe IV d'Espagne. La ville de Dole capitulera devant les troupes de Louis XIV le 7 juin 1674 et la Franche-Comté redevient française par le traité de Nimègue en 1678. Dole capitale espagnole est découronnée au profit de Besançon qui compte déjà à l'époque quelques 15 000 habitants. L'atelier restera à Dole encore une vingtaine d'années. Le 22 août 1696, Louis XIV ordonne par lettre patente le transfert du parlement, de l'université et de la cour des monnaies à Besançon. Pendant longtemps les dolois se sentirent humiliés, considérant la décision du roi de France comme une "punition" visant à les sanctionner de la virulence de leur opposition aux assaillants français . Mais rien n'y fit, en perdant son indépendance et son autorité, le Comté de Bourgogne perdit aussi sa capitale : Dole.